



Demande de conseil pour un accident de la route

Par **pjory**, le **17/01/2008** à **19:35**

Ma femme a été victime d'un accident de scooter en aout 2007 , alors qu'elle se rendait a son travail , un automobiliste voyant une queue de voiture a une 50 ene de metres a fait demi tour en coupant la route de son scooter il a fait cette manoeuvre a la fin d'un terre plein central et en roulant sur plus d'un metre de bande centrale blanche . Ma femme voyant cette manoeuvre a freiné au maximum et est tombé a terre en se blessant. Le chauffard a fait un delit de fuite en voyant ma femme a terre. Etant sur un autre scooter j'ai pu freiné a temps et relevé son numéro d'immatriculation. Apres avoir été transporté au urgences et depuis cinqmois en arret de travail notre assurancevient juste de nous faire savoir que le chauffeur et son assurance sont prêts a reconnaitre 50% de responsabilité. Un témoin ayant dit que ma femme n'a pas respecté les distances de sécurité? et elle doublait lentement un véhicule. Le problème est que rien ne serait arrivé si ce chauffard n'avait pas fait cette manoeuvre interdite plus le delit de fuite. Ma question est que faire nous étions assuré au tiers et n'avons reçu à ce jour que 50% de la réparation. Merci beaucoup d'avance pour vos conseils.